

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL997

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 27

À l'alinéa 5, après le mot : « groupement », insérer les mots : « de collectivités territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.